

**Province de Québec
M.R.C. d'Arthabaska
Municipalité de Saint-Albert**

Ouverture de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Albert, tenue le 29 août 2016 à 19h30, au bureau municipal, 1245, rue Principale.

Sont présents :

Diane Kirouac, conseillère
Mélanie Vogt, conseillère
Dominique Poulin, conseiller
Alexandre Bergeron, conseiller
Michel Ducharme, conseiller
Colette Gagnon, conseillère

Tous formant le quorum sous la présidence du maire, Monsieur Alain St-Pierre. Madame Suzanne Crête, directrice générale et secrétaire-trésorière, agit comme secrétaire de la réunion.

La séance ordinaire est ouverte à 19 h 30.

Ordre du jour

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour ;
2. Adoption des minutes de la dernière séance ;
3. Adoption des comptes et du journal des salaires pour la période du 4 juillet au 29 août 2016 ;
4. Affaires nouvelles de l'assistance ;
5. Avis de motion règlement d'emprunt pour le développement résidentiel ;
6. Avis de motion pour adoption du règlement 2016-05 décrétant le code d'éthique et de déontologie des élus ;
7. Avis de motion pour adoption du règlement 2016-06 décrétant le code d'éthique et de déontologie des employés ;
8. Résolution concernant la rue Gisèle ;
9. Offre de service urbaniste – Développement résidentiel ;
10. Résolution autorisant le passage de la Classique des Appalaches sur notre territoire ;
11. Demande de L'Olivier Del Mondo – balade gourmande ;
12. Renouvellement d'adhésion Copernic ;
13. MDDELCC - Résolution pour l'enlèvement du système Iron OX - arsenic ;
14. Résolution renouvellement entente de la Croix-Rouge ;
15. Terrain avec service - Thérèse Picard / Camil Landry ;
16. Suivi des dossiers du mois en cours ;
17. Lecture de la correspondance ;
18. Varia ;
19. Période de questions de l'assistance ;
20. Levée de la séance ordinaire du 29 août 2016.

Mot du maire

Le maire, Monsieur Alain St-Pierre, souhaite la bienvenue à tous et remercie le comité organisateur, les élus, les bénévoles et surtout les citoyens pour leur présence lors de la journée St-Albert en fête. Il rappelle aux gens que les différents organismes reprennent leurs activités. Monsieur St-Pierre souligne que la rencontre est enregistrée pour permettre une facilité lors de la rédaction écrite du procès-verbal.

- 2016-101 Adoption de l'ordre du jour**
- Proposé par** Madame Colette Gagnon, conseillère
- Que** l'ordre du jour du 29 août soit adopté tel que proposé.
- Que** le varia demeure ouvert.
- Adopté** à l'unanimité des conseillers
- 2016-102 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 juillet 2016**
- Proposé par** Madame Diane Kirouac, conseillère
- Que** le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 juillet 2016 soit adopté tel que rédigé.
- Adopté** à l'unanimité des conseillers
- 2016-103 Approbation des comptes et du journal des salaires pour la période du 4 juillet au 29 août 2016**
- Proposé par** Monsieur Michel Ducharme, conseiller
- Et, il est **résolu** à l'unanimité des conseillers, d'adopter le registre des salaires, tel que présenté au journal des salaires, et les comptes à payer, tels que présentés au journal des déboursés. Une copie de chaque registre a été remise à chacun des membres du conseil lors de la séance par la directrice générale et secrétaire-trésorière.
- Et, il est **résolu** à l'unanimité des conseillers, d'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à payer les dits comptes à payer :
- Registre des chèques #3425 à #3503 au montant de 185 704.43\$
- Adopté** à l'unanimité des conseillers
- Certificat de disponibilité de crédit**
Je, soussigné, certifie par les présentes, qu'il y a des crédits suffisants pour payer les comptes mentionnés ci-hauts.
- Signé, ce 29 août 2016.
-
- Suzanne Crête, g.m.a.
- Adopté** à l'unanimité des conseillers
- 2016-104 Avis de motion pour adoption du règlement 2016-05 décrétant le code d'éthique et de déontologie des élus**
- Avis de motion** est donné par Monsieur Alexandre Bergeron, conseiller, que sera adopté à une séance ultérieure le projet de règlement numéro 2016-05 décrétant le code d'éthique et de déontologie des élus.

2016-105 Avis de motion pour adoption du règlement 2016-06 décrétant le code d'éthique et de déontologie des employés

Avis de motion est donné par Monsieur Dominique Poulin, conseiller, que sera adopté à une séance ultérieure le projet de règlement numéro 2016-06 décrétant le code d'éthique et de déontologie des employés municipaux.

2016-106 Résolution concernant la rue Gisèle

Attendu qu'en 1990, la municipalité a adopté le règlement de lotissement numéro 30-07-90, précisant les dimensions et superficies minimales des lots en l'absence d'un réseau d'aqueduc et/ou d'égout sanitaire, à l'intérieur d'un couloir riverain ;

Attendu que pour les lots non desservis, que la largeur minimale pour un terrain devait être de cinquante mètres ;

Attendu que lors de la création des terrains sur la rue Gisèle, la dimension minimale pour la façade n'a pas été respectée et a été approuvée telle quelle ;

Il est **proposé par** Madame Mélanie Vogt, conseillère

Que la Municipalité accepte les dimensions actuelles afin de rendre les terrains conformes.

Qu'une lettre sera envoyée aux propriétaires touchés afin de leur mentionner la décision prise.

Adopté à l'unanimité des conseillers

2016-107 Offre de service urbaniste – Développement résidentiel

Attendu que la municipalité a reçu une offre de service de Monsieur Yves Landry, urbaniste, afin de préparer et de planifier le dossier de développement résidentiel ;

Attendu que cette offre est de 4 000.00\$ plus les taxes applicables ;

Il est **proposé par** Madame Colette Gagnon, conseillère

Que la municipalité accorde le contrat à Monsieur Landry.

Adopté à l'unanimité des conseillers

2016-108 Résolution autorisant le passage de la Classique des Appalaches sur notre territoire

Attendu que l'évènement La Classique des Appalaches a été créé pour permettre aux cyclistes, de l'Est du Canada et du Nord-Est des États-Unis, d'allonger et de conclure la saison avec l'une des courses les plus difficiles en Amérique du Nord ;

Attendu que l'évènement de la Classique des Appalaches aura lieu le 17 septembre 2016 ;

Attendu qu'un tel évènement exige une bonne collaboration avec les municipalités touchées par l'évènement ;

Attendu que pour assurer la sécurité de tous les participants et des bénévoles impliqués dans l'organisation, le Ministère des Transports (MTQ) doit obtenir l'autorisation des municipalités concernées dans le projet ;

Il est **proposé par** Madame Colette Gagnon, conseillère

Que la municipalité de Saint-Albert autorise le passage de cyclistes sur des portions de ses routes pour l'événement prévu le 17 septembre 2016 ;

Adopté à l'unanimité des conseillers

2016-109 Demande de L'Olivier Del Mondo – balade gourmande 2016

Attendu que la municipalité a reçu une demande de l'entreprise L'Olivier Del Mondo ;

Attendu que celle-ci demande à la municipalité, la possibilité d'installer deux chapiteaux de 15' X 15' ainsi que deux tables à pique-nique du 29 septembre au 10 octobre, pour les Ballades Gourmandes ;

Attendu que la demande consiste également l'approbation pour l'entreprise de cuisiner des hot-dog, à l'extérieur, sur un barbecue au propane, pour les visiteurs ;

Attendu que l'entreprise L'Olivier Del Mondo s'engage à laisser l'accès libre en tout temps pour les clients voulant utiliser le guichet automatique ;

Attendu que l'entreprise s'engage également à mettre en place un comité afin de veiller, de façon sécuritaire, à la bonne démarche de la circulation ;

Il est **proposé par** Monsieur Michel Ducharme, conseiller

Que la municipalité accepte la demande de l'entreprise L'Olivier Del Mondo.

Adopté à l'unanimité des conseillers

2016-110 Renouvellement d'adhésion Copernic

Attendu que la Municipalité de Saint-Albert doit renouveler son adhésion avec l'organisme sans but lucratif de concertation pour l'eau des bassins versants de la Rivière Nicolet, Copernic ;

Attendu que le coût annuel pour être membre est de 50.00\$ pour une municipalité ;

Proposé par Madame Diane Kirouac, conseillère

Que la Municipalité renouvelle son partenariat avec l'organisme Copernic pour 2016-2017 au coût de 50.00\$;

Adopté à l'unanimité des conseillers

2016-111

MDDELCC - Résolution pour l'enlèvement du système Iron OX – arsenic

Attendu que la municipalité de Saint-Albert a un problème avec l'eau potable de la salle du Pavillon, on y retrouve de l'arsenic ;

Attendu que nous avons entrepris plusieurs démarches afin de corriger la situation ;

Attendu que l'ingénieur mandaté par la municipalité Monsieur Jean Beauchesne de la compagnie WSP a transmis une demande de certificat d'autorisation au MDDELCC pour installer un appareil permettant d'éliminer l'arsenic ;

Attendu que dans sa démarche, il est fait part que nous avons un système pour traiter le soufre, le manganèse et le fer communément appelé Iron-Ox ;

Attendu que ce système a été installé sans avoir reçu de certificat d'autorisation du MDDELCC ;

Attendu que le MDDELCC, dans différente correspondance, nous demande d'investiguer sur l'appareil Iron-Ox avec un rapport écrit d'un ingénieur ;

Attendu que le MDDELCC ne légifère aucunement sur le soufre, le fer et le manganèse ;

Par conséquent, il est **proposé par** Madame Diane Kirouac, conseillère

D'informer le MDDELCC, qu'afin d'obtenir le C.A., la municipalité s'engage à enlever l'appareil Iron-Ox.

Adopté à l'unanimité des conseillers

2016-112

Résolution renouvellement entente de la Croix-Rouge

Attendu que la Municipalité de Saint-Albert a reçu, le 18 août 2015, une demande de contribution annuelle de la Croix-Rouge canadienne pour le renouvellement de l'entente pour les services aux sinistrés.

Attendu que le montant demandé est de 250.24\$ soit, un tarif de 0.16\$ par habitant ;

Il est **proposé par** Monsieur Dominique Poulin, conseiller

Que la Municipalité de Saint-Albert accepte de renouveler l'entente de services aux sinistrés et verse la contribution de 250,24\$ pour les années 2016 et 2017 à la Croix-Rouge canadienne.

Adopté à l'unanimité des conseillers

2016-113

Terrain avec service - Thérèse Picard / Camil Landry

Attendu que Madame Thérèse Picard (Camil Landry) possède une propriété dans le domaine Mon Repos ayant une superficie de 4 572.80 M² avec les numéros de lots suivants : 5 182 326, 5 182 327, 5 182 328, 5 181 880 ;

Attendu que Madame Picard désire vendre le lot 5 181 880 ;

Attendu que cette partie de terrain a toujours été bâtissable ;

Attendu que le terrain, étant bâtissable, bénéficie depuis 2001 de la canalisation pour un raccordement aux égouts ;

Attendu que Madame Picard n'a jamais défrayé, au même titre que ces voisins, les coûts annuels pour cette dite canalisation ;

Il est **adopté par** la majorité.

Que la municipalité facture à Madame Thérèse Picard, les arrérages en capital des trois dernières années pour le service d'égouts sanitaires. De plus, celle-ci devra aussi payer le capital et intérêt jusqu'à l'échéance du remboursement du règlement d'emprunt du Domaine Mon Repos. Ce montant sera facturé sur le compte de taxe annuellement.

2016-114 Correspondance – Madame Renée Beauregard

Attendu que le 13 juillet dernier, la municipalité a reçu une lettre de Madame Renée Beauregard nous demandant de répondre à trois points concernant le développement résidentiel ;

Attendu que suite aux échanges et discussion intervenus entre les membres du conseil, il a été convenu qu'une correspondance sur ces sujets soit adressée à Madame Beauregard afin de répondre à ses questionnements.

2016-115 Offre de service EXP – Actualisation de l'étude préliminaire de la capacité résiduelle de traitement de la station d'épuration municipale

Attendu que la municipalité a reçu une offre de service de la compagnie EXP pour l'actualisation de l'étude préliminaire effectuée en février 2016 ;

Attendu que le montant est de 7 473.38\$ incluant les taxes ;

Attendu que ce mandat aura pour but de mettre à jour l'étude réalisée quant aux débits et charges maximums pouvant être reçus à la station d'épuration tout en continuant de respecter les exigences de rejets applicables à l'effluent ;

Proposé par Madame Diane Kirouac, conseillère

Que la municipalité accorde le mandat à la compagnie EXP.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

2016-116 Ministère des Transports du Québec (MTQ) - Rang 7, Route 122, intersection Route Saint-Albert et Rang 6 et 7

Attendu que le Rang 7 et la Route 122, appartenant au MTQ, ont été fauchés partiellement ;

Attendu qu'à l'intersection de la Route Saint-Albert et des Rang 6 et 7, la visibilité est quasi nulle à cause de la présence de feuillages et quenouilles ;

Il est **proposé par** Monsieur Michel Ducharme, conseiller

Que la municipalité demande au MTQ, un fauchage plus élargi de la Route 122 et du Rang 7.

Que les fossés aux intersections de la Route Saint-Albert et des Rang 6 et 7 soit fauchés également en profondeur afin d'augmenter la visibilité.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

2016-117 Changement d'heure de la tenue des séances du Conseil

Attendu que les séances du conseil ont lieu à 19h30 ;

Attendu qu'il y a lieu de changer l'heure des séances du conseil, pour accommoder tous les membres afin que celles-ci se termine plutôt ;

Proposé par Madame Mélanie Vogt, conseillère et **adopté** à l'unanimité des conseillers

Qu'à partir du 12 septembre, les séances du conseil auront lieu à 19h00.

2016-118 Levée de la séance ordinaire du 29 août 2016

Il est **proposé par** Madame Mélanie Vogt, conseillère

Que la séance ordinaire du 29 août 2016 soit levée à 20h53.

Alain St-Pierre, maire

Suzanne Crête,
Directrice-générale /
Secrétaire-trésorière